

# Procédure opérationnelle permanente (POP) pour le comité

# 1. Objectif

Ce règlement définit l'organisation et les procédures au sein du comité de la SSMI, il précise les tâches, les droits et les devoirs des responsables de département de la SSMI et fixe les dispositions relatives à leur élection au sein du comité. Il donne une ligne directrice aux membres du comité concernant leurs activités et leurs responsabilités pendant leur mandat au sein du comité.

# 2. Composition et structure organisationnelle du comité

La composition du comité, l'élection des membres<sup>1</sup> et la durée de leur mandat sont réglementées dans l'article 5 des statuts de la société de discipline médicale. Le comité se compose de la présidence, avec le président exécutif, le président médecin/soins, le président élu et le président sortant, ainsi que du directeur du secrétariat général, des responsables de département, du trésorier et du responsable de la communication.

#### 3. Tâches du comité

Le comité, soutenu par le secrétariat général, est l'organe directeur de la SSMI. Il est donc le premier interlocuteur des membres de la société de discipline médicale, des présidents des commissions, des présidents des groupes d'intérêts (GI) et des organes du système de santé suisse. Le comité dirige/soutient le secrétariat général et les affaires courantes conformément aux décisions prises par la société de discipline médicale. Le comité informe les médias et il est leur premier interlocuteur pour toutes les questions ayant trait à la médecine intensive et à la prise en charge (médicale et infirmière) des patients en état critique. Au sein de la SSMI, les membres du comité sont un exemple par leur engagement dans la médecine intensive et les soins intensifs, ils ont une vision, ils sont innovants et ils s'intéressent à la politique professionnelle et à la politique de santé.

#### 3.1 Présidence

La présidence agit en tant que groupe du comité chargé de préparer les affaires courantes pour les réunions du comité. Dans ce cadre, le président 'médecins' et le président 'soins' échangent étroitement et définissent une position commune vis-à-vis des affaires courantes. Les tâches détaillées de la présidence sont réglementées dans l'article 5.1 des statuts.

Par souci de simplicité, seule la forme masculine est employée dans ce texte. La forme féminine est bien entendu toujours sous-entendue.



#### 3.1.1 Le président exécutif

- préside les réunions de la présidence et du comité
- Représente la société vers l'extérieur pour tout ce qui concerne les questions générales et les questions relatives à son domaine de spécialité (médecins ou infirmiers spécialisés)
- Préside l'assemblée générale
- Coordonne et répartit les tâches au sein de la présidence et du comité
- Assure la circulation de l'information vers l'intérieur et l'extérieur, avec le soutien du secrétariat général, du responsable de la communication et des autres membres du comité
- Est responsable de la stratégie de la SSMI et veille à son respect et à son développement

#### 3.1.2 Président Médecins/Soins

- Est le remplaçant du président exécutif et reprend en l'absence de ce dernier la charge de président du comité et des affaires
- Est le premier interlocuteur pour les questions relatives à son domaine de spécialité (corps médical ou infirmiers spécialisés) de la part de ses organisations professionnelles
- Soutient le président exécutif et le secrétaire général concernant le respect et le développement des objectifs stratégiques de la SSMI
- Soutient le président exécutif dans la gestion des affaires courantes

#### 3.1.3 Président élu Médecins/Soins

- Se prépare à son mandat de président en s'impliquant activement dans les activités du comité
- Soutient les présidents dans le développement de la stratégie de la SSMI
- Se familiarise progressivement à la fonction de président et à celle de président exécutif

#### 3.1.4 Président sortant

- Au sein de la présidence, il occupe une fonction de consultant en tant que membre sénior et soutient les deux présidents dans leur travail
- Achève les projets et affaires courantes qu'il a initiés
- Guide les nouveaux membres du comité dans leur travail et se tient à leur côtés pour les conseiller

#### 3.1.5 Secrétaire général

- Se tient aux côtés du comité pour le conseiller dans toutes ses activités
- Est responsable de la communication/l'organisation du secrétariat général
- Nomme de façon permanente une personne responsable de la rédaction des procès-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Par souci de simplicité, seule la forme masculine est employée dans ce texte. La forme féminine est bien entendu toujours sous-entendue.



verbaux des réunions ainsi que d'autres documents pour la présidence et le comité

- En tant que comptable et avec le trésorier, il est responsable de gérer l'ensemble des aspects financiers (comptabilité et budgétisation)
- Conjointement avec le responsable de la communication du comité, il est responsable du développement et de la conduite de la stratégie de communication interne et externe, ainsi que de la gestion du site internet
- Est responsable de la planification, de l'organisation, de la conduite et du suivi des congrès

# 4. Départements

#### 4.1 Objectifs, droits et devoirs

Selon l'art. 3 des statuts de la SSMI, les départements sont des organes de la société; ils regroupent les commissions ayant la même orientation stratégique conformément à l'organigramme. Les départements de la SSMI sont les suivants: «Qualité», «Science», «Développement professionnel» et «Administration».

En tant que membres du comité, les responsables de département sont le trait d'union entre la présidence de la SSMI, le comité et les commissions de leurs départements respectifs.

Les responsables de département disposent d'une expérience de plusieurs années en tant que membre dans au moins une des commissions du département.

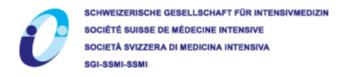
Le responsable de département connaît les règlements des commissions de son département et il est informé de leurs affaires et de leurs projets, notamment de l'avancement de leur mise en œuvre. (La communauté des responsables de département n'est pas un organe officiel de la SSMI et n'a pas de compétence décisionnelle officielle.)

#### 4.2. Tâches générales

#### Le responsable de département

- Soutient les présidents des commissions dans l'atteinte de leurs objectifs
- Entretient un échange régulier avec les présidents des commissions et les membres et est responsable du réseautage entre les commissions
- Coordonne ou est lui-même responsable des projets impliquant plusieurs commissions de son département ou des éventuels projets impliquant plusieurs départements ainsi que du travail de communication, conjointement avec les autres responsables de départements concernés
- Est le premier interlocuteur du secrétariat général pour la coordination du travail du secrétariat au sein du département
- Soutient le trésorier/le comptable pour l'établissement du budget annuel du département

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Par souci de simplicité, seule la forme masculine est employée dans ce texte. La forme féminine est bien entendu toujours sous-entendue.



- Fait état des affaires courantes du département lors de la réunion du comité
- Fait des propositions pour l'agenda de la retraite annuelle de la SSMI
- Est responsable du recueil des rapports annuels des commissions
- Soutient les présidents des commissions dans le cadre du recrutement des membres des commissions et nomme les présidents parmi leurs membres

#### 4.2.1 Tâches spécifiques

Les tâches spécifiques des responsables de département varient selon le département et sont décrites ci-dessous.

Un responsable de département peut être représentant ex officio au sein des organes internes à la société de discipline médicale. Ainsi, le responsable du département «Science» est membre de la commission Congrès.

#### 4.3 Election

Le responsable de département est élu par le comité parmi les membres du comité pour un mandat de 2 ans.

#### 4.4 Indemnisation

Les frais sont indemnisés selon le règlement des frais en vigueur.

# 5. Département Gestion de la qualité

Le département Gestion de la qualité se compose de la commission de certification des unités de soins intensifs (CC-USI), de la commission de reconnaissance des unités de soins intermédiaires (CRUIMC), de la commission Qualité, de la commission Données, de la commission Tarifs, ainsi que du GI Evolution de la pratique.

Les commissions/GI de ce département apportent une contribution essentielle dans le cadre de l'assurance de la qualité relative à la prise en charge des patients en état critique dans les unités de soins intensifs (USI) en Suisse.

#### 5.1 Profil d'exigences du responsable du département

 Le responsable de département s'intéresse à la gestion de la qualité de la médecine intensive et des soins intensifs et il dispose d'une expérience de plusieurs années en tant que membre dans au moins une des commissions du département.

#### 5.2 Tâches du responsable du département

- Est le premier interlocuteur des présidents des commissions et Gl du département
- Connaît le règlement ainsi que les affaires des commissions et GI du département
- Entretient un échange régulier avec les présidents des commissions et les membres

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Par souci de simplicité, seule la forme masculine est employée dans ce texte. La forme féminine est bien entendu toujours sous-entendue.



et est responsable du réseautage entre les commissions

- Coordonne ou est lui-même responsable des projets impliquant plusieurs commissions au sein du département
- Soutient les présidents des commissions de GI dans le cadre du recrutement des membres des commissions et nomme les présidents parmi leurs membres
- Est le premier interlocuteur du secrétariat général pour la coordination du travail du secrétariat au sein du département
- Soutient le trésorier/comptable pour l'établissement du budget annuel du département
- Fait état des affaires courantes du département lors de la réunion du comité
- Est responsable du recueil des rapports annuels des commissions et GI

# 6. Département Science/recherche

Le département se compose de la commission Science et de la commission Congrès. La commission scientifique est en charge de la promotion et du soutien de la recherche, et notamment de la recherche inter-USI en Suisse (réseau de recherche). La commission Congrès a pour mission d'organiser les congrès annuels de la SSMI et de planifier leur développement conjointement avec la présidence. Les deux commissions travaillent en étroite collaboration avec les commissions du département Développement professionnel dans le cadre de l'élaboration du programme de formation postgraduée et continue de la société (académie SSMI).

#### 6.1 Profil d'exigences du responsable du département

 Le responsable de ce département doit avoir un profil scientifique attesté, ainsi que de l'expérience dans l'organisation de congrès et symposiums.

#### 6.2 Tâches du responsable du département

- Est le premier interlocuteur des présidents des commissions du département
- Connaît le règlement ainsi que les affaires des commissions du département
- Entretient un échange régulier avec les présidents des commissions et les membres et est responsable du réseautage entre les commissions
- Coordonne ou est lui-même responsable des projets impliquant plusieurs commissions
- Coordonne, conjointement avec le responsable du département Développement professionnel, des projets dans le cadre du programme de formation postgraduée et continue de la société (cours, symposiums et travaux dirigés pendant les congrès)
- Conjointement avec le comité, est responsable de l'organisation du symposium de printemps de la SSMI
- Soutient les présidents des commissions dans le cadre du recrutement des membres des commissions et nomme les présidents parmi leurs membres

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Par souci de simplicité, seule la forme masculine est employée dans ce texte. La forme féminine est bien entendu toujours sous-entendue.



- Est le premier interlocuteur du secrétariat général pour la coordination du travail du secrétariat au sein du département
- Soutient le trésorier/comptable pour l'établissement du budget annuel du département
- Fait état des affaires courantes du département lors de la réunion du comité
- Est responsable du recueil des rapports annuels des commissions

# 7. Département Développement professionnel

Le département Développement professionnel se compose de la commission pour la formation postgraduée et continue (CFPC) Médecins et de la CFPC Soins, de la commission d'examens, de la commission Jeunes membres, du GI Gestion, du GI Pédiatrie et néonatologie, ainsi que du GI Ultrasons. Les missions centrales du département sont d'assurer la formation postgraduée et continue des membres de la SSMI et de recruter de nouveaux spécialistes pour la médecine intensive et les soins intensifs.

#### 7.1 Profil d'exigences du responsable du département

- Le responsable de département est actif depuis plusieurs années dans le domaine de la formation postgraduée et continue (Médecins ou Soins) et il était de préférence membre d'une des commissions du département
- Il s'intéresse au développement et à la promotion de l'offre de formation postgraduée et continue de la société (académie SSMI)

#### 7.2 Tâches du responsable du département

- Est le premier interlocuteur des présidents des commissions et Gl du département
- Connaît le règlement ainsi que les affaires des commissions et GI du département
- Entretient un échange régulier avec les présidents des commissions et les membres et est responsable du réseautage entre les commissions
- Coordonne ou est lui-même responsable des projets impliquant plusieurs commissions
- Coordonne, conjointement avec le responsable du département Science, des projets dans le cadre du programme de formation postgraduée et continue (académie SSMI) de la société (cours, symposiums et travaux dirigés pendant le congrès)
- Est responsable, dans le cadre du comité, du processus de reconnaissance des équivalences en collaboration avec les délégués des CFPC Médecins et Soins
- Soutient les présidents des commissions dans le cadre du recrutement des membres des commissions et nomme les présidents parmi leurs membres
- Est le premier interlocuteur du secrétariat général pour la coordination du travail du secrétariat au sein du département

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Par souci de simplicité, seule la forme masculine est employée dans ce texte. La forme féminine est bien entendu toujours sous-entendue.



- Soutient le trésorier pour l'établissement du budget annuel du département
- Fait état des affaires courantes du département lors de la réunion du comité
- Est responsable du recueil des rapports annuels des commissions

# 8. Département Administration

Le département Administration se compose du secrétariat général, du trésorier et du responsable de la communication. Le département gère l'ensemble des tâches administratives de la société, y compris les finances, et la communication interne et externe. Le responsable du département est le secrétaire général.

#### 8.1 Profil d'exigences du responsable du département

- Dispose d'une expérience attestée dans la direction de sociétés de discipline médicale
- Est expert dans le domaine de la communication
- Dispose d'une expérience dans l'organisation de congrès
- Connaît le système de la santé suisse

#### 8.2 Tâches du responsable du département

- Est le conseiller du comité dans tous les domaines administratifs et ayant trait à la communication
- Est responsable de l'établissement des procès-verbaux des réunions du comité ainsi que de ceux des autres séances de la présidence et du comité
- Organise la retraite du comité de la société de discipline médicale une fois par an
- Est responsable de la planification, de la conduite et du suivi du congrès annuel, du symposium de printemps, ainsi que des cours/symposiums dans le cadre du programme de formation postgraduée et continue (académie SSMI) de la société de discipline médicale
- Est responsable de la création et de l'entretien de contacts avec l'industrie et évalue les conflits d'intérêt potentiels de ces partenaires industriels de façon conjointe avec la présidence
- Est responsable de l'organisation et du travail du secrétariat général
- Conjointement avec le trésorier, est responsable des finances de la société de discipline médicale
- Conjointement avec le responsable de la communication du comité, est responsable de la planification, de la conduite et de l'évaluation de la communication interne et externe

#### 8.3 Le trésorier

Le trésorier est responsable de la gestion des actifs de la société ainsi que de la comptabilité

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Par souci de simplicité, seule la forme masculine est employée dans ce texte. La forme féminine est bien entendu toujours sous-entendue.



(cf. art. 5.2 des statuts de la SSMI). Il est membre du comité. Conjointement avec le secrétaire général/le comptable et le comptable du secrétariat général, il tient les comptes et gère les recettes et les dépenses de la société de discipline médicale. Il est responsable de la présentation du bilan annuel ainsi que du budget sur 3 ans à l'assemblée générale de la SSMI.

#### 8.4 Le responsable de la communication

Le responsable de la communication maîtrise les moyens de communication modernes les plus courants. Il est membre du comité, et conjointement avec l'équipe de communication du secrétariat général, il est responsable de l'ensemble de la communication de la SSMI, impliquant toutes les mesures internes et externes.

#### 9. Le travail du comité

La présidence et le comité se réunissent en général six fois par an, retraite annuelle comprise. Les dates fixes sont: les journées précédant l'assemblée annuelle et celles précédant le symposium. De plus, la présidence se réunit pendant une demi-journée avant la retraite.

- La présidence se réunit généralement devant l'ensemble du comité et prépare les sujets à l'ordre du jour
- La présidence dispose d'une compétence décisionnelle limitée. La compétence décisionnelle de la présidence a été approuvée par le comité
- Le comité décide de toutes les affaires sur la base du consensus; en cas de votations, le président exécutif prend la décision finale, si cela est nécessaire
- Le quorum du comité est atteint lorsque la moitié des membres ordinaires (à la fois des Médecins et des Soins) sont présents
- Les listes des sujets à l'ordre du jour ainsi que les documents des séances de la présidence et du comité sont en règle générale envoyés une semaine avant la date de la séance
- Les demandes relatives aux sujets à l'ordre du jour sont à soumettre au président exécutif avec copie au secrétaire général
- Les membres du comité doivent participer aux séances du comité; une présence à au moins 2/3 des séances est exigée. Si ce devoir de présence n'est pas rempli, il est demandé au membre de quitter le comité
- Le comité est responsable de la conduite des événements suivants: assemblée générale, congrès annuel, symposium de printemps, retraite annuelle, rencontres avec les présidents des commissions, rencontres avec les délégués de la société de discipline médicale

#### 9.1 Représentations au sein d'organes externes

Les membres du comité représentent la SSMI dans les organes suivants:

Chambre médicale de la FMH

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Par souci de simplicité, seule la forme masculine est employée dans ce texte. La forme féminine est bien entendu toujours sous-entendue.



- Commission de déontologie de la FMH
- Comité directeur de la FMCH
- Assemblée plénière de la FMCH
- Conférence des présidents ASI

# 9.2 Représentations au sein des organes internes à la société de discipline médicale

Les membres du comité suivants sont des membres ex officio de la commission Congrès:

- Président exécutif
- Président
- Responsable du département Science
- Secrétaire général

# 10. Documents établis par le comité

Le comité est responsable de l'établissement et/ou de la révision des documents suivants:

- Statuts de la société de discipline médicale
- Procès-verbal de l'assemblée générale
- Procès-verbaux des réunions du comité
- Règlement sur les tarifs et règlement sur les frais
- Rapport financier: comptes annuels et semi-annuels, budget sur 3 ans
- Rapport du président (assemblée annuelle)
- Newsletter (deux à quatre fois par an)
- Stratégie sur 5 ans de la société de discipline médicale
- Vision, mission et ligne directrice de la société de discipline médicale
- Règlement des délégués
- Autres ...

Approuvé et adopté par le comité le 15 janvier 2019

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Par souci de simplicité, seule la forme masculine est employée dans ce texte. La forme féminine est bien entendu toujours sous-entendue.